

COMPTE-RENDU RÉUNION du Conseil Municipal du 17 Novembre 2021

Présents : BABOLAT Coraline, BABOLAT Mikaël, BABOLAT Stéphanie, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

Excusée : GERMAIN Céline,

Le compte-rendu de la précédente réunion est validé à l'unanimité.

1. Avancement de Grade :

David a fait une demande pour avancement de grade, le conseil municipal, en accord avec les autres communes pour lesquelles il travaille, donne un avis favorable.

2. Décision modificative :

Il convient de procéder à une décision modificative du budget assainissement suite à la réception de la facture de l'agence de l'eau pour le reversement de la redevance pollution.

Il est validé ce qui suit :

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
En fonctionnement			
6156	Réseaux	- 1 000 €	
701249	Reversement redevance	+ 1 000€	

3. Projet école :

Le permis de construire a été déposé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retour positif de la préfecture de l'Ain pour la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 198 935€.

4. Emprunts :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation auprès du crédit agricole a été faite afin de réduire les taux.

L'emprunt pour la station d'assainissement n'est pas repris car les intérêts sont remboursés et se terminent en 2026.

L'emprunt de la piste de « la Jacquette » se termine en 2025.

Il est proposé ce qui suit :

- Ajout de 100 000€ sur l'enveloppe des emprunts (obligatoire pour renégociation)
- Taux 0,60%
- Durée 120 mois

Le conseil municipal valide la proposition.

5. Action sociale :

La commission présente au conseil municipal le bilan de leur réunion.

En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de goûter organisé à la salle des fêtes.

Des paniers de produits locaux seront distribués aux anciens le week-end du 18 décembre.

6. Eau et assainissement :

Le groupe de travail souhaite un temps de réflexion avant validation du conseil municipal, le point est reporté.

7. Urbanisme :

Les permis sont présentés pour avis :

Mme Alexandra Chambon : construction d'une maison individuelle AVIS FAVORABLE

M et Mme Christophe et Sandra MORY : agrandissement et rénovation d'une bâtisse existante AVIS FAVORABLE

Commune de Lompnas : construction d'une école AVIS FAVORABLE

8. Ramassage des déchets :

Monsieur le Maire fait le bilan du rendez-vous avec Mme Veran, Chargée de mission déploiement de l'optimisation de la collecte des déchets à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

- Sécurisation des tournées de collectes : 2 zones sont identifiées comme dangereuses Impasse de la Croix Rousse et Chemin de la Baille / Rue de la Suisse (marche arrière inévitable mais non autorisée)
- Coût de la collecte : fréquence de levée faible sur la commune PASSAGE TOUS LES 15 JOURS à compter de Janvier 2022

9. Subvention aux associations :

Il est rappelé qu'une demande écrite doit être envoyée en Mairie avant le 31 décembre pour prétendre à une subvention de la commune.

Votre demande peut être étayée par un état de compte ou un descriptif de projet.

La commune versera cette année :

100 euros à l'association Soleil Rouge qui organise la venue de clowns dans les hôpitaux pour enfants.

10. Bulletin Municipal :

Il paraîtra fin Janvier.

Pour cela chaque association, artisan, commerçant peut envoyer par mail, à la Mairie, son article, sa carte de visite, des photos **AVANT le 3 JANVIER**.

11. Cantine :

Une rencontre entre Mme BAYLE Anne-Laure, employée communale et certains membres de la Mairie et de l'association Périscolaire de Lompnas, en charge de la cantine scolaire, a eu lieu. Durant cet échange plusieurs demandes ont été faites. L'achat d'une machine à laver, la programmation du chauffage dans la grande salle et le choix d'un référent (personne ressource) ont été acceptées.

12. Bois :

Pré-inscription pour les coupes d'affouages en mairie avant le 15 Décembre

Agent ONF a marqué un lot de 90m3 de dépérissant. Ce lot sera acheté par l'entreprise AFG Bois.

Une demande sera faite à la CCPA pour la mise en place du fond sylvicole qui concerne l'obtention d'une subvention pour l'entretien, la plantation de forêt financée par les scieurs lors de l'achat de bois.

Prochaine réunion prévue le mercredi 15 décembre.